

	MERCREDI	SAMEDI	STAGE INCLU	EVENEMENT INCLU	TARIF TRIMESTRIEL
SEPTEMBRE	5	4			€360.00
OCTOBRE	2	3	1/2 journée	Halloween	
NOVEMBRE	4	4			
DECEMBRE	3	2		Fete du solstice	
JANVIER	4	5			€270.00
FEVRIER	2	2	1/2 journée		
MARS	4	4			
AVRIL	2	2	1/2 journée	Paques	€315.00
MAI	4	5			
JUIN	5	4		Fete du club	
JUILLET	1	1			
TOTAL ANNUEL (séances)	36	36	3 x 1/2 journée		
Prix unitaire séance	€22.50		TARIF ANNUEL		€945.00
Prix unitaire 1/2j stage	€45.00		TARIF MENSUEL (pendant 10 mois)		€95.00

TARIF LICENCE	A régler avant le 26.09.2026
Enfant (-18ans)	€29.00
Adulte (+18ans)	€40.00

Modalités de règlement

Les règlements sont à effectuer au **début de la période concernée**. Les cours se paient au mois, au trimestre ou à l'année.
 Merci de **toujours préciser le nom complet de l'enfant concerné** par le paiement ainsi que le **motif du paiement**
 (par exemple : le mois ou le trimestre que vous réglez), soit **au dos du chèque**, soit dans la **référence du virement**.

Stages

Un stage par période de vacances est inclus dans les tarifs indiqués ; vous pouvez vous inscrire à plusieurs stages, les suivants étant facturés en supplément.

Annulations et rattrapages

Tout cours non décommandé au minimum 24 heures à l'avance est considéré comme consommé et reste dû, sans exception.

Les cours annulés dans ce délai sont **rattrapables d'un trimestre sur l'autre** ou pendant les grandes vacances, selon les disponibilités et à l'appréciation de Claire Duron, responsable du centre équestre.

Au début de l'année scolaire suivante (septembre), les cours non rattrapés sont considérés comme perdus et ne donnent lieu à aucun remboursement ni report.

Contenu des cours

L'apprentissage de la théorie des Galops®, le travail à pied, le travail du cheval en liberté ou en longe, ainsi que le renforcement musculaire des cavalières et cavaliers font partie intégrante de l'apprentissage de l'équitation.

Une séance non montée constitue un cours à part entière et est due dans les mêmes conditions qu'une séance montée.



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
 Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

18715	00101	08001211516	88	CE AUVERGNE ET LIMOUSIN
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1871	5001	0108	0012	1151	688
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	8	7	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **GAEC DES CHAMPALIS**
LD LES RIBIERES
87260 SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

UZERCHE
3 RUE DU PONT TURGOT
19140 UZERCHE
Tél.: 05.55.98.65.00